

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de
l'alimentation

Arrêté relatif aux formations de l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort ne pouvant être effectuées à distance pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19

N° DGER/SDS/2020-655

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le code de l'éducation, notamment son livre VI ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VIII ;

Vu le décret 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, notamment son article 34 ;

Vu la demande du directeur de l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort présentée le 2 novembre 2020 ;

Arrête :

Article 1er

Les formations de l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort dont la liste est annexée au présent arrêté ne peuvent pas être effectuées à distance compte tenu de leur caractère pratique.

Article 2

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'établissement.

Article 3

La directrice générale de l'enseignement de la recherche au ministère de l'agriculture et de l'alimentation est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le - 3 NOV. 2020

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation

Pour le ministre et par délégation :

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche

par délégation,

La directrice générale adjointe


Chef du service de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation

Isabelle CHMITELIN

Valérie BADUEL

Formations à effectuer en présentiel compte tenu de leur caractère pratique

	Date de transmission :					
Nom de l'établissement	École interne ou site	Désignation de la formation	Période (semaine n° à semaine n°)	Niveau	Effectif du groupe	Observations
ENVA		Exercices & activités cliniques dans les CHUVS	1 ^{er} novembre au 1 ^{er} décembre	4 ^e année	20	
ENVA		Exercices cliniques en itinérance	1 ^{er} novembre au 1 ^{er} décembre	4 ^e année	20	
ENVA		visites et audit d'élevages	1 ^{er} novembre au 1 ^{er} décembre	4 ^e année	20	
ENVA		visites d'entreprises, dont abattoirs	1 ^{er} novembre au 1 ^{er} décembre	4 ^e année	20	
ENVA		autopsies	1 ^{er} novembre au 1 ^{er} décembre	4 ^e année	20	
ENVA		stages en entreprises	1 ^{er} novembre au 1 ^{er} décembre	4 ^e année	20	
ENVA		visites de laboratoires	1 ^{er} novembre au 1 ^{er} décembre	4 ^e année	20	
ENVA		Exercices & activités cliniques dans les CHUVS	1 ^{er} novembre au 1 ^{er} décembre	5 ^e année	20	
ENVA		exercices cliniques en itinérance	1 ^{er} novembre au 1 ^{er} décembre	5 ^e année	20	
ENVA		visites et audit d'élevages	1 ^{er} novembre au 1 ^{er} décembre	5 ^e année	20	
ENVA		visites d'entreprises, dont abattoirs	1 ^{er} novembre au 1 ^{er} décembre	5 ^e année	20	
ENVA		autopsies	1 ^{er} novembre au 1 ^{er} décembre	5 ^e année	20	
ENVA		stages en entreprises	1 ^{er} novembre au 1 ^{er} décembre	5 ^e année	20	
ENVA		visites de laboratoires	1 ^{er} novembre au 1 ^{er} décembre	5 ^e année	20	
ENVA		Exercices & activités cliniques dans les CHUVS (volont.)	1 ^{er} novembre au 1 ^{er} décembre	5 ^e année	20	
ENVA		Exercices & activités cliniques dans les CHUVS	1 ^{er} novembre au 1 ^{er} décembre	3 ^e année	25	
ENVA		Exercices & activités cliniques dans les CHUVS	1 ^{er} novembre au 1 ^{er} décembre	internes	25	
				formation continue	15	
ENVA		TP de contention et sémiologie	1 ^{er} novembre au 1 ^{er} décembre	3 ^e année	20	
ENVA		Exercices & activités cliniques dans les CHUVS	1 ^{er} novembre au 1 ^{er} décembre	2 ^e année	20	
ENVA		TP de contention et sémiologie	1 ^{er} novembre au 1 ^{er} décembre	2 ^e année	20	
ENVA		TP sur simulateurs	1 ^{er} novembre au 1 ^{er} décembre	2 ^e année	20	
ENVA		TP de microbiologie / parasitologie	1 ^{er} novembre au 1 ^{er} décembre	2 ^e année	20	
ENVA		TP de contention et sémiologie	1 ^{er} novembre au 1 ^{er} décembre	1 ^e année	20	
ENVA		visites d'élevages	1 ^{er} novembre au 1 ^{er} décembre	1 ^e année	20	
ENVA		TP de dissection	1 ^{er} novembre au 1 ^{er} décembre	1 ^e année	20	
ENVA		TP de microbiologie / parasitologie	1 ^{er} novembre au 1 ^{er} décembre	1 ^e année	20	
ENVA		TP propédeutique	1 ^{er} novembre au 1 ^{er} décembre	1 ^e année	20	

Visa établissement :  email pour retour à l'établissement : direction@vet-alfort.fr

Visa autorité académique (DGER) :  Date du visa DGER 